

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi six juin deux mille seize (6 juin 2016).

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi six juin deux mille seize (6 juin 2016) à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Alain Mercier	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur René Morrissette	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et Me Maude Chartier, assistant greffier.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

- Déposition du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro 1468 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour la construction des services municipaux sur un tronçon de la rue des Bécassines (Phase III) ».
- Déposition du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 3 mai 2016.

RÉSOLUTION 16-173

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-174

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux des séances du 2 mai et du 16 mai 2016, au moins 24 heures avant la présente séance, l'assistant greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal approuve, tels que rédigés, les procès-verbaux des séances du 2 mai et du 16 mai 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-175

**APPROBATION – LISTES DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER –
1 023 304,27 \$ ET 3 588 896,08 \$**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer aux montants de 1 023 304,27 \$ et de 3 588 896,08 \$;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal approuve :

- le paiement des comptes au montant d'un million vingt-trois mille trois cent quatre dollars et vingt-sept cents (1 023 304,27 \$);
- le paiement des comptes au montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-seize dollars et huit cents (3 588 896,08 \$).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-176

POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Luc Desmarais, en date du 17 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal embauche, à compter du 7 juin 2016, monsieur Mathieu Vincent-Baril au poste de pompier à temps partiel, sujet à une période de probation de six mois, selon l'échelle salariale de niveau 3 pour ce poste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-177

**PACTE RURAL 2014-2019 – CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SECTEUR BÉCANCOUR
INC.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière du Conseil communautaire du secteur Bécancour inc., dans le cadre du pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la directrice du Service à la communauté, madame Émilie Hogue;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. **PARTICIPATION DE LA VILLE.** Ville de Bécancour participe au projet du Conseil communautaire du secteur Bécancour inc., pour l'animation du milieu au Café des 4 ponts

(jardin communautaire, spectacles, cafés-rencontres et ateliers), dans le secteur Bécancour, pour un montant de 8 000 \$.

- PACTE RURAL.** Le conseil municipal appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce qu'un montant de 7 000 \$ y soit affecté à même le « Fonds du Pacte rural – Enveloppe locale – Secteur Bécancour » dans le cadre du Pacte rural 2014-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-178

PACTE RURAL 2014-2019 – VILLE DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la Ville de Bécancour dans le cadre du pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la directrice du Service à la communauté, madame Émilie Hogue;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- PARTICIPATION DE LA VILLE.** Ville de Bécancour participe au projet de revitalisation du parc-école Despins, dans le secteur Sainte-Gertrude, pour un montant de 32 450 \$.
- PACTE RURAL.** Le conseil municipal appuie ce projet et consent à ce qu'un montant de 10 743 \$ y soit affecté à même le « Fonds du Pacte rural – Enveloppe locale – Secteur Sainte-Gertrude » dans le cadre du Pacte rural 2014-2019.
- RÉPONDANT OFFICIEL.** Le conseil municipal nomme madame Manon Gladu, régisseuse activité, évènement et communautaire, à titre de répondant officiel pour la Ville dans le cadre de cette demande d'aide financière.
- SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la régisseuse activité, évènement et communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-179

PACTE RURAL 2014-2019 – VILLE DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la Ville de Bécancour dans le cadre du pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la directrice du Service à la communauté, madame Émilie Hogue;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- PARTICIPATION DE LA VILLE.** Ville de Bécancour participe au projet de réaménagement du parc-école Boutons d'Or, dans le secteur Précieux-Sang, pour un montant de 40 000 \$.

2. **PACTE RURAL.** Le conseil municipal appuie ce projet et consent à ce qu'un montant de 21 486 \$ y soit affecté à même le « Fonds du Pacte rural – Enveloppe locale – Secteur Précieux-Sang » dans le cadre du Pacte rural 2014-2019.
3. **RÉPONDANT OFFICIEL.** Le conseil municipal nomme madame Manon Gladu, régisseuse activité, évènement et communautaire, à titre de répondant officiel pour la Ville dans le cadre de cette demande d'aide financière.
4. **SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la régisseuse activité, évènement et communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-180

AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE LA PETITE ENFANCE CHEZ-MOI CHEZ-TOI ET BUREAU COORDONNATEUR DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

CONSIDÉRANT la demande faite par le Centre de la petite enfance Chez-Moi Chez-Toi et bureau coordonnateur de la garde en milieu familial;

CONSIDÉRANT notamment le deuxième alinéa de l'article 4 et les articles 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. 47.1);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par la directrice du Service à la communauté, madame Émilie Hogue, en date du 14 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal accorde, au Centre de la petite enfance Chez-Moi Chez-Toi et bureau coordonnateur de la garde en milieu familial, une aide financière de soixante mille dollars (60 000 \$), pour son projet d'implantation d'un service de garde de 39 places dans le secteur Saint-Grégoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-181

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'aménagement des abords du pont Laviolette, il serait opportun d'accroître la sécurité à l'intersection des boulevards de Port-Royal et Bécancour;

CONSIDÉRANT que ces tronçons des boulevards de Port-Royal et Bécancour sont sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Pour la sécurité des piétons et des cyclistes, Ville de Bécancour demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de bien vouloir améliorer

la signalisation à l'intersection des boulevards de Port-Royal et Bécancour, dans le secteur Saint-Grégoire, notamment :

- en signalant l'endroit des passages pour piétons;
- en ajoutant des feux pour piétons; et
- en évaluant la possibilité d'y interdire le virage à droite à un feu rouge.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-182

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS – PROGRAMME D'ANIMATION ESTIVALE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Dans le cadre du programme d'animation estivale, Ville de Bécancour confirme l'embauche des étudiants suivants :

Titre	Nom	Période d'embauche	Taux horaire
Coordonnatrice	Catherine Provencher	du 1 ^{er} mai au 26 août 2016	15,50 \$
Coordonnatrice	Anne-Marie Dupuis	du 1 ^{er} mai au 26 août 2016	15,00 \$
Chef d'équipe	Sandrine Gagné-Trudel	du 28 mai au 19 août 2016	13,00 \$
Chef d'équipe	William Grenier	du 28 mai au 19 août 2016	13,00 \$
Chef d'équipe	Éliane Lampron	du 28 mai au 19 août 2016	13,00 \$
Chef d'équipe	Fanny Montembeault	du 28 mai au 19 août 2016	13,00 \$
Chef d'équipe	Marika Valois	du 28 mai au 19 août 2016	13,00 \$
Chef d'équipe	Audrey Girard	du 28 mai au 19 août 2016	12,50 \$
Accompagnatrice	Jasmine Boulay-Jutras	du 28 mai au 19 août 2016	12,50 \$
Accompagnatrice	Fanny Bastien	du 28 mai au 19 août 2016	12,20 \$
Accompagnatrice	Alexandra Dumas	du 28 mai au 19 août 2016	12,20 \$
Accompagnatrice	Anaïs Duval	du 28 mai au 19 août 2016	12,20 \$
Animatrice	Marie Beauchemin	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animatrice	Audélie Bourgeois	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animateur	Alexandre Thériault	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animatrice	Camille Charest	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animateur	Jérémie Martel	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animatrice	Ève Rousseau	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$

Titre	Nom	Période d'embauche	Taux horaire
Animateur	Frédéric Douville	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animatrice	Élisabeth Dupuis	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animatrice	Marie-Pier Lampron	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animatrice	Chloé Montembeault	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animateur	Gabriel Larivière	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animateur	Jérémy Lamoureux	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animateur	Tommy Boisvert	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animateur	Vincent Lefebvre	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animatrice	Kathrine Roy	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animatrice	Corail Sellitto	du 28 mai au 19 août 2016	11,55 \$
Animatrice	Marilyne Lethiecq	du 28 mai au 19 août 2016	11,25 \$
Animatrice	Stèphie Lamothe	du 28 mai au 19 août 2016	11,25 \$
Animatrice	Candide Germain-Duval	du 28 mai au 19 août 2016	11,25 \$
Animateur	Florent Bergeron	du 28 mai au 19 août 2016	11,25 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-183

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément notamment à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions sur invitation écrite;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse faite par le comité de sélection, les soumissions reçues se sont avérées conformes aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les soumissions ayant reçu un pointage intérimaire d'au moins 70 points :

SOUSSIONNAIRE	PRIX	POINTAGE FINAL
Pluritec ltée	35 987,18 \$	37,76
Nordikeau inc.	39 792,85 \$	33,32
Amec Foster Wheeler Amériques limitée	40 402,22 \$	33,19
Assaini-Conseil S.D. inc.	60 476,85 \$	21,66
Cima+ S.E.N.C.	67 018,93 \$	20,55
Environnement LCL inc.	60 361,88 \$	20,49

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par le directeur du Service des travaux publics, monsieur James McCulloch, en date du 19 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour accorde au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit **Pluritec Itée**, 1100, place du Technoparc, bureau 200, Trois-Rivières, G9A 0A9, un contrat pour des services professionnels d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis pour la mise aux normes des installations sanitaires et du système d'approvisionnement en eau potable du Parc régional de la rivière Gentilly, le tout selon les plans et devis (comprenant les addenda numéros 1, 2, 3 et 4) intitulé : « Document d'appel d'offres – Services professionnels – Plans, devis et demande de certificat d'autorisation pour la mise aux normes des installations sanitaires et du système d'approvisionnement en eau potable du Parc régional de la rivière Gentilly – N/D : 03-02.01.01-130 », daté du 12 avril 2016, moyennant des honoraires de **trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars et dix-huit cents (35 987,18 \$)**, comprenant toutes les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-184

ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE DES BÉCASSINES – REPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-069

CONSIDÉRANT le règlement numéro 679 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que GPI Entrepreneur général inc. est propriétaire des lots numéros 3 538 430, 3 538 438, 3 538 439, 3 538 444, 3 538 445, 3 538 446, 3 538 481, 3 538 482, 3 538 483, 3 538 486, 3 538 487, 3 538 491, 3 538 492 et 3 538 493 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 3 540 359 du cadastre du Québec (rue des Bécassines);

CONSIDÉRANT que GPI Entrepreneur général inc. demande à la Ville la construction des services municipaux sur le lot 3 540 359 du cadastre du Québec (rue des Bécassines);

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le directeur du Service des travaux publics, monsieur James McCulloch, et le directeur général et assistant greffier, monsieur Jean-Marc Girouard;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. DEMANDE.** Le conseil municipal accepte la demande de GPI Entrepreneur général inc.
- 2. ENTENTE.** Ville de Bécancour est autorisée à conclure une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur, GPI Entrepreneur général inc., pour la construction des services municipaux sur le lot 3 540 359 du cadastre du Québec (rue des Bécassines), dans le secteur Gentilly.
- 3. SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général et assistant greffier, à signer pour et au nom de la Ville, cette entente et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.
- 4. REMPLACEMENT.** Les présentes remplacent la résolution numéro 16-069 adoptée à la séance du 7 mars 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-185

APPROBATION DES PLANS ET DEVIS – AVENUE CLÉMENT-VINCENT

CONSIDÉRANT le règlement numéro 679 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 16-147 adoptée à la séance du 2 mai 2016, le conseil municipal acceptait la demande de Les Placements P.F. inc. pour la construction des services municipaux sur les lots numéros 5 805 255 et 5 853 976 (avenue Clément-Vincent), 5 805 261 (bassin de rétention), 5 812 483, 5 812 484 et 5 812 485, tous du cadastre du Québec, et était autorisée à conclure une entente relative à des travaux municipaux à cet effet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la construction de services municipaux sur l'avenue Clément-Vincent, publié le 1^{er} juin 2016 dans le journal Le Nouvelliste et sur le Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le directeur du Service des travaux publics, monsieur James McCulloch;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal approuve les plans et devis (comprenant les addenda, le cas échéant) intitulé : « Document d'appel d'offres – Services municipaux – Prolongement de l'avenue Clément-Vincent – Secteur Sainte-Angèle-de-Laval – N/D : 03-06.03.03-027 », daté du 31 mai 2016, comprenant le plan intitulé : « Promoteurs – Secteur Sainte-Angèle-de-Laval – Avenue Clément-Vincent – Prolongement de rue – Dossier : 03-6.3.3-027 », préparé par monsieur Mathieu Lemieux, technologue en génie civil, et approuvé par madame Amel Haddad, ingénieure, en date du 26 mai 2016 (feuilles 1 à 10) et le plan intitulé : « Avenue Clément-Vincent / Prolongement 2016 / Règlement 1469 », préparé par monsieur Mathieu Lemieux, technologue en génie civil, et approuvé par monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique, en date du 26 mai 2016, et autorise leur présentation pour approbation par les autorités concernées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-186

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la construction de l'avenue Hélie, il faudrait déplacer deux poteaux de raccordement électrique;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de bien vouloir déplacer deux poteaux de raccordement électrique situés sur le lot 5 212 310 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-187

ENGAGEMENT DE LA VILLE – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour s'engage, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, si la nitrification de la station d'épuration des mares noires ne s'effectue pas durant la période estivale de 2016, à en augmenter la capacité d'aération et de traitement afin d'atteindre une capacité de traitement résiduelle pour 4380 personnes supplémentaires, d'ici la fin du mois de novembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-188

ENGAGEMENT DE LA VILLE – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de raccorder certaines résidences au réseau d'égout domestique de la Ville;

CONSIDÉRANT que certaines de ces résidences, notamment celles sur la rue Savoie, dans le secteur Saint-Grégoire, sont situées dans la zone inondable de grand courant de récurrence 0-20 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le directeur du Service des travaux publics, monsieur James McCulloch;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour s'engage, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à ce que, dans la zone inondable de grand courant de récurrence 0-20 ans, seules les constructions existantes et légalement établies soient desservies par les ouvrages d'égout domestique projetés sur la rue Savoie, dans le secteur Saint-Grégoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-189

ENGAGEMENTS DE LA VILLE – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 16-068 adoptée à la séance du 7 mars 2016, la Ville s'engageait à ce que seules les constructions existantes et légalement établies soient desservies par les ouvrages d'égout domestique projetés sur les avenues Montesson et de l'Anse;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 16-134 adoptée à la séance du 25 avril 2016, la Ville s'engageait à ce que seules les constructions existantes et légalement établies soient desservies par les ouvrages d'égout domestique projetés sur la rue Lapierre;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 16-188 adoptée séance tenante, la Ville s'engageait à ce que seules les constructions existantes et légalement établies soient desservies par les ouvrages d'égout domestique projetés sur la rue Savoie;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Amel Haddad, ingénieure, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 1^{er} juin 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour s'engage, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour les résidences isolées existantes et légalement établies situées sur les avenues Montesson et de l'Anse et les rues Lapierre et Savoie :

- à n'autoriser aucun raccordement au réseau d'égout domestique de la Ville, avant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, c. Q-2, r. 22);
ou
- avant de les raccorder au réseau d'égout domestique de la Ville, à signer avec les propriétaires une entente notariée temporaire par laquelle la Ville devient propriétaire des installations situées sur leur terrain et détient les servitudes nécessaires à leur implantation, utilisation, entretien, réparation, remplacement et vidange;
et
- après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, à signer avec les propriétaires l'entente prévue à ce règlement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-190

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS – PROGRAMME D'ENTRETIEN ESTIVAL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par le directeur du Service des travaux publics, monsieur James McCulloch, en date du 1^{er} juin 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour confirme l'embauche, dès le 6 juin 2016, des étudiants suivants, pour effectuer divers travaux, pour une période pouvant varier entre 7 à 10 semaines, selon les besoins, et au taux de 10,75 \$ de l'heure :

- Alex Boisvert;
- Guillaume Chartier;
- Miguel Bergeron;
- Karl-Samuel Bourbeau;
- Maxim Champoux;
- Benjamin Lethiecq;
- Kevin Martel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-191

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1469

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le projet de règlement mentionné ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 1469 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 880 000 \$ pour la construction des services municipaux sur un tronçon de l'avenue Clément-Vincent ».

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents à la présente séance déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-192

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1476

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le projet de règlement mentionné ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 1476 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 65 000 \$ pour la construction de bordures et le pavage de l'avenue des Dahlias ».

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents à la présente séance déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-193

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1472

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique s'est tenue le 6 juin 2016 sur le projet de règlement numéro 1472, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du second projet de règlement mentionné ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 1472 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 pour réduire la marge avant dans la zone A02-204 (Secteur Bécancour) ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-194

DÉROGATION MINEURE – LES PÉTROLES EXPERT INC.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure présentée par Les Pétroles Expert inc.;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite pour le lot numéro 3 294 839 du cadastre du Québec, avec bâtisse y érigée portant le numéro 8460, boulevard Bécancour, propriété de Le Relais du Parc inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont également pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme, aux termes de sa résolution numéro 2016-1748 adoptée le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 145.6 de cette même loi, un avis public a été donné par l'assistant greffier, le 18 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée par Les Pétroles Expert inc. et autorise, sur le lot numéro 3 294 839 du cadastre du Québec, une enseigne détachée sur poteau d'une hauteur de 15,5 mètres au lieu de 15 mètres et d'une superficie de 63,2 mètres carrés au lieu de 7,50 mètres carrés et de 9 mètres carrés au lieu de 1 mètre carré pour l'affichage du prix de l'essence, le tout contrairement à ce que prescrit au quatrième alinéa de l'article 4.10.2, à l'article 5.2.4.2.2 et au premier alinéa de l'article 5.2.4.2.4 du chapitre 6A du règlement de zonage numéro 334.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-195

CPTAQ – ANNE-MARIE ALLARD ET GHYSLAIN BARIL

CONSIDÉRANT que madame Anne-Marie Allard et monsieur Ghyslain Baril font une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir de 9337-4247 Québec inc. et de Gestion Club de golf S.L. inc. le lot 4 344 614 du cadastre du Québec, pour son utilisation à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que la superficie de ce lot, visée par la demande, est de 14 776,2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la fiche d'analyse préparée par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Véronique Tétrault, en date du 2 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour émet une recommandation favorable à la demande de madame Anne-Marie Allard et de monsieur Ghyslain Baril qui souhaitent obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'acquérir le lot 4 344 614 du cadastre du Québec, situé à Bécancour.

Conformément aux articles 58.1 et 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), Ville de Bécancour est autorisée à transmettre, à la Commission de

protection du territoire agricole du Québec, la demande d'autorisation et la fiche d'analyse datée du 2 juin 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-196

SERVITUDE PERSONNELLE DE PASSAGE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 812 484 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 16-113 adoptée à la séance du 4 avril 2016, le conseil municipal donnait un mandat à Levasseur & Thisdale, S.E.N.C.R.L., notaires, de préparer un acte pour accorder une servitude personnelle de passage à monsieur Daniel Harrisson;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour consent à ce que la servitude personnelle de passage, accordée à monsieur Daniel Harrisson sur une partie du lot 5 812 484 du cadastre du Québec, soit transférée à l'acquéreur subséquent du lot 3 293 307 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-197

CONTRAT DE FINANCEMENT – BONIFICATION DU RÉSEAU CYCLABLE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de financement à intervenir avec le Fonds ABI pour les collectivités durables;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. CONTRAT.** Ville de Bécancour est autorisée à conclure le contrat de financement pour l'obtention d'une subvention de 75 000 \$ pour la bonification du réseau cyclable avec le Fonds ABI pour les collectivités durables.
- 2. PARTICIPATION DE LA VILLE.** Ville de Bécancour participe au projet de bonification du réseau cyclable, pour un montant de 175 000 \$.
- 3. SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire suppléant et le directeur général et assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville, cette entente et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-198

CONTRAT DE FINANCEMENT – MISE EN VALEUR DES AMÉNAGEMENTS DES ABORDS DU PONT LAVIOLETTE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de financement à intervenir avec le Fonds ABI pour les collectivités durables;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur René Morrissette

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. **CONTRAT.** Ville de Bécancour est autorisée à conclure le contrat de financement pour l'obtention d'une subvention de 95 706 \$ pour la mise en valeur des aménagements des abords du pont Laviolette avec le Fonds ABI pour les collectivités durables.
2. **PARTICIPATION DE LA VILLE.** Ville de Bécancour participe au projet de mise en valeur des aménagements des abords du pont Laviolette, pour un montant de 70 000 \$.
3. **SIGNATURE.** Le conseil municipal autorise le maire suppléant et le directeur général et assistant greffier à signer, pour et au nom de la Ville, cette entente et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-199

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT les articles 56 et 57 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal désigne monsieur le conseiller René Morrissette comme maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 octobre 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-200

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT le mauvais état de la chaussée de l'avenue des Hirondelles (route 263) causé notamment par la circulation des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT que ce tronçon est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de bien vouloir effectuer la réfection, dont le resurfaçage, de la chaussée de l'avenue des Hirondelles (route 263), dans le secteur Gentilly.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-201

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité, il serait opportun de réduire la limite de vitesse sur un tronçon de l'avenue Godefroy, entre le boulevard Bécancour et la bretelle de la sortie de l'autoroute 55;

CONSIDÉRANT que ce tronçon est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de bien vouloir réduire la limite de vitesse à 50 km/h, sur le tronçon de l'avenue Godefroy, entre le boulevard Bécancour et la bretelle d'accès de l'autoroute 55, dans le secteur Saint-Grégoire.

ADOPTÉE

Période de questions.

RÉSOLUTION 16-202

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

Jean-Guy Dubois, maire

Maude Chartier, assistant greffier